



Souscription pour la sauvegarde du patrimoine de La Saussaye Restauration de la chapelle Saint-Martin-la-Corneille

La chapelle Saint-Martin-la-Corneille peut être considérée comme une des constructions les plus anciennes de cette paroisse qui avait eu, sous l'Ancien Régime, pour fief la Saussaye. Elle est placée sous l'invocation de saint Martin qui fut l'un des premiers apôtres du christianisme.

L'édifice, en grande partie de style roman, est du XI^{ème} siècle. Il se compose d'une nef surmontée en son centre d'un clocher et de deux chapelles latérales. Au chevet de la chapelle se trouve la sacristie. Le mobilier est des plus modestes et l'on remarquera, dans la chapelle sud, son autel surmonté d'un groupe sculpté en pierre polychrome du XVI^{ème} siècle représentant saint Martin partageant son manteau avec un indigent.

Au fil des siècles, la chapelle Saint-Martin-la-Corneille a subi l'usure du temps. Des travaux de sauvegarde sont aujourd'hui urgents, notamment la restauration de la couverture qui permettra la mise hors d'eau de l'édifice, devenue indispensable.

La Fondation du Patrimoine a été sollicitée afin de contribuer au financement de ce projet dans le cadre d'un appel au mécénat des particuliers et des entreprises. Si le montant des dons collectés atteint au minimum 5 % du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine attribuera une subvention sur ses fonds propres. Afin de l'aider dans la réalisation de cette mission d'appel au mécénat, la commune de La Saussaye s'appuie sur l'aide de l'association de sauvegarde du patrimoine saulcéen (ASPS) chargée de promouvoir ce beau projet.

Vous aussi habitants, amis de notre commune, entrepreneurs, commerçants, participez à ce projet collectif que constitue la restauration de cette chapelle en faisant un don. Pour cela, il vous suffit de compléter le bon de souscription situé au dos de ce document, et de le retourner à la Fondation du Patrimoine accompagné de votre contribution.

**Sauvons le patrimoine local, riche d'histoire,
en participant à la souscription publique.**





FONDATION

BON DE SOUSCRIPTION

PATRIMOINE

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la chapelle Saint Martin la Cornelle – commune de la Saussaye.

Merci de libeller votre cheque à l'ordre de « *Fondation du Patrimoine – Saint Martin la Cornelle la Saussaye* ».

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

-de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

-*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60.000 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu **OU** de l'impôt sur la Fortune **OU** de l'impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine 14 rue Georges Charpak BP 332 - 76136 MONT SAINT AIGNAN CEDEX

Email : hautenormandie@fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

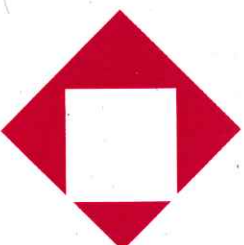
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons recus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.

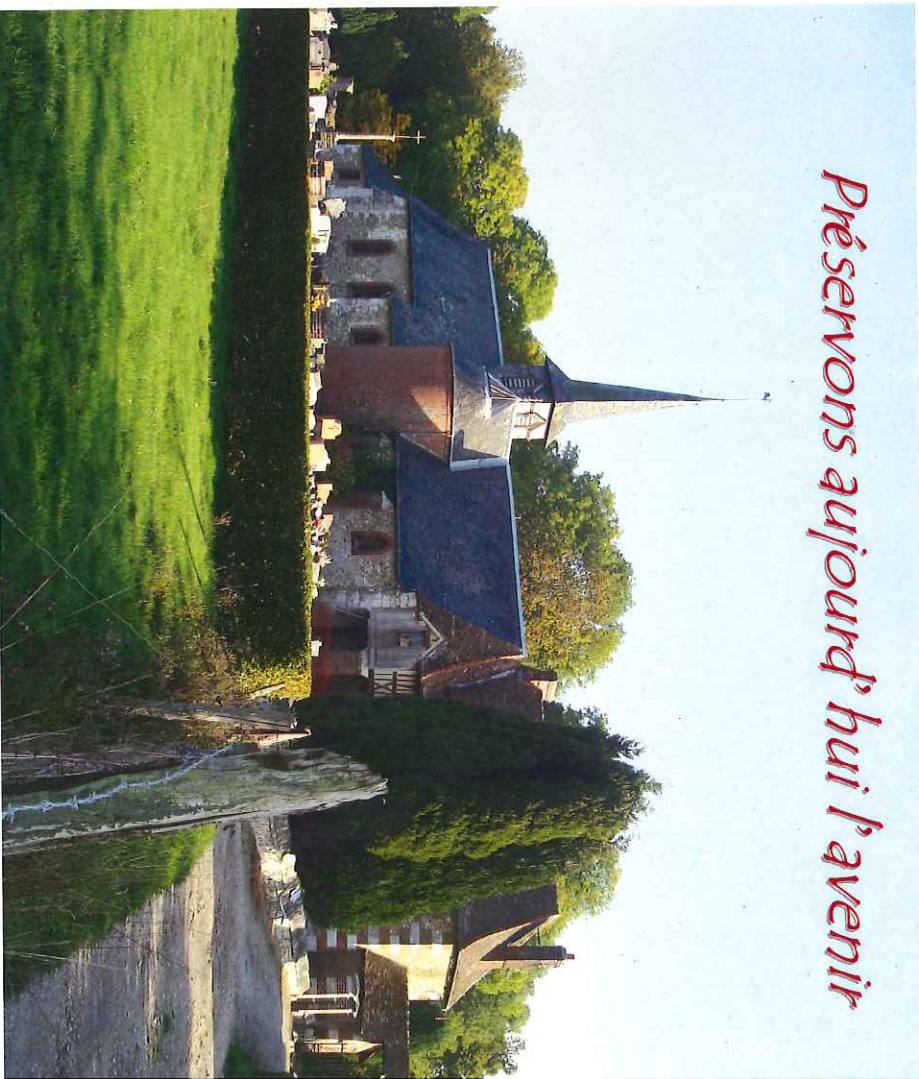
FONDATION



DU
PATRIMOINE

SOYONS ACTEUR
DE LA SAUVEGARDE
DE NOTRE PATRIMOINE

Préserveons aujourd'hui l'avenir



Commune de LA SAUSSAYE - 27370

Site A.S.P.S = <http://asps-lasausseye.fr/>